

Note : Fermé aux nouveaux dépôts.

**Bref aperçu**
**Gestionnaire du fonds :** Placements Empire Vie Inc.

**Valeur totale du fonds :** 508,3 M\$

**Rotation du portefeuille :** 6,22 %

**Date de création du fonds :** juillet 2010

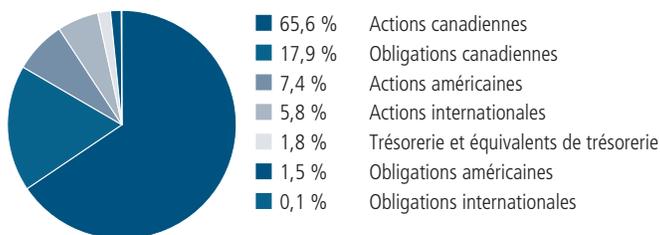
Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
G	juillet 2010	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,66	17,48	9 800 985
H	juillet 2010	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,61	20,15	272 836

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 70 % dans le FPG de dividendes de l'Empire Vie et de 30 % dans le FPG d'obligations de l'Empire Vie.

**Dix principaux placements (au 31 décembre 2023)**

Fonds de dividendes de l'Empire Vie	79,6 %
Fonds d'obligations de l'Empire Vie	19,6 %
ROYAL BANK OF CANADA 4.95% 02JAN24 TD	0,7 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	<b>100,0 %</b>
Nombre total de placements :	<b>60</b>

**Répartition des placements (au 31 décembre 2023)**

**Quel est le degré de risque?**

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.


**À qui le fonds s'adresse-t-il?**

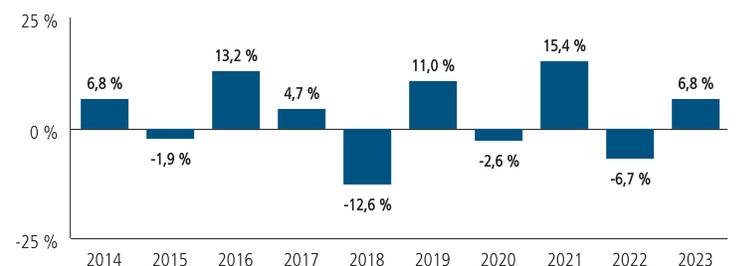
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section fait état des rendements de la catégorie G du fonds au cours de la dernière année pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie G du fonds chacune des 10 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. On note 6 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.


**Rendement moyen**

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie G du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,05 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 350 \$.

**Y a-t-il des garanties?**

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails.

## Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

### 1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Frais d'entrée</b>	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li> <li>Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.</li> <li>Aucuns frais de retrait.</li> <li>Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</li> </ul>
<b>Frais de vente différés *</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> Pendant la 1 <sup>re</sup> année 5,0 % Pendant la 2 <sup>e</sup> année 4,0 % Pendant la 3 <sup>e</sup> année 3,0 % Pendant la 4 <sup>e</sup> année 2,0 % Pendant la 5 <sup>e</sup> année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.</li> <li>La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.</li> <li>Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Frais modiques *</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> Pendant la 1 <sup>re</sup> année 2,0 % Pendant la 2 <sup>e</sup> année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %.</li> <li>Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.</li> <li>Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.</li> <li>Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</li> </ul>

\* **REMARQUE :** Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

### 2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir les détails sur le RFG.

### 3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

### 4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais Catégorie Plus</b>	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds équilibré de dividendes est de 1,25 %.
<b>Frais pour opérations excessives</b>	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

### Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

### Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

#### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est  
 Kingston, Ontario K7L 3A8  
 Téléphone : 1 800 561-1268  
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051  
 Site Web : www.empire.ca

\* Le nom officiel du fonds est le Fonds équilibré de dividendes.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**